

Disposer d'une information sur ses risques professionnels est un droit. Mais cette simple formalité peut-elle suffire ? Pour certains, elle satisfait les obligations réglementaires. Or, cette question n'est pas si simple. Pour y répondre correctement, il faut savoir pourquoi et comment informer sur les risques professionnels ? Les risques professionnels ne sont pas naturels. Ils naissent de l'existence de dangers peu ou mal maîtrisés par la structure de travail. C'est de l'inadéquation, consciente ou non, entre les dangers persistants et les mesures de protection ou de prévention, que naissent et se développent les risques. Ils sont directement le produit de la façon dont le travail est conçu, organisé et conduit sous la responsabilité de l'employeur et/ou de ses mandants, de leurs décisions concernant les objectifs, les moyens et les méthodes de travail ainsi que des actions collectives des salariés. De ce fait, ses évolutions échappent, pour l'essentiel, aux interventions individuelles de ceux qui subissent ces risques. La nature des risques professionnels est variée. Il y a les risques d'atteinte immédiate à la santé et ceux qui sont différés, parfois à très long terme. Il y a ceux qui prennent fin avec l'exposition et ceux qui persistent au-delà. Il y a les risques certains et ceux qui sont hypothétiques. La conception même de la notion de risque est difficile. L'information sur les risques professionnels peut être génératrice d'angoisse. Les réactions de protection et de défense sont liées à la perception des risques. La crainte des peurs ou des inquiétudes ne peut pas constituer un motif pour refuser l'information sur les risques. Leur ignorance devient alors un facteur de risque additionnel, puisqu'il n'est pas possible de prévenir ou de surveiller ce qui est méconnu. Pour être productive, la délivrance d'une information sur les risques doit être associée à des propositions d'actions de prévention et de protection, qui doivent être réalistes, acceptables et adaptées aux besoins de la personne. Il existe également des risques potentiels, théoriques ou supposés, qu'aucune donnée scientifique ne permet de mesurer. Il s'agit, par exemple, des effets des expositions aux faibles doses, car l'extrapolation des connaissances des fortes aux faibles doses est difficile ; ou de l'utilisation de certains produits de substitution (comme pour les FCR en remplacement de l'amiante) ; ou de la question posée au sujet des effets possibles de l'utilisation croissante et récente de nouvelles technologies, telles que les nanotechnologies.

Accès



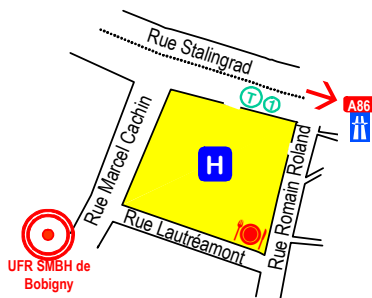
Unité de Formation et de Recherche
Santé, Médecine et Biologie Humaine
Léonard de Vinci

Amphithéâtre 600

74, rue Marcel Cachin - 93000 BOBIGNY



Correspondance tramway ligne 1, arrêt : Hôpital Avicenne



8^{ème} journée de pathologies professionnelles de la Seine-Saint-Denis Pourquoi et comment informer sur les risques professionnels ?



La pause déjeuner au 6^{ème} étage

Renseignements & inscriptions

Céline DECAUDAIN

Unité de Pathologies Professionnelles et Environnementales
Hôpital Avicenne - 125 rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY cedex

☎ 01 48 95 51 36

☎ 01 48 95 50 37

✉ uppe.avicenne@avc.aphp.fr

CODE GIPSIE : 7467200

Jeudi 26 novembre 2009
à l'UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine de Bobigny
Amphithéâtre 600



Pourquoi et comment informer sur les risques professionnels ? jeudi 26 novembre 2009

- 08h00** ➤ Accueil des participants
- 09h00** ➤ Ouverture
Pr Jean-Luc DUMAS, *Directeur de l'UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine, Université Paris 13* - **Dominique DE WILDE**, *Directrice de l'Hôpital Avicenne, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris* - **Pierre ALBERTINI**, *Directeur Général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis*
- 09h30** ➤ Comment accepte-t-on de faire quelque chose ? Les conditions du déni et de la non observance
Pr Gérard REACH, *Service d'Endocrinologie, CHU Avicenne*
- 10h00** ➤ Les sources disponibles et leurs fiabilités
Jacqueline GIRY, *Directrice des Risques Professionnels et de la Relation Employeurs à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis*
- 10h30** ➤ Risquer l'information des salariés
Pr Philippe CASASSUS, *Service d'Hématologie Clinique, CHU Avicenne*
- 11h00** ➤ Pause
- 11h30** ➤ Indiscutables, fragiles, ambiguës : les maladies professionnelles et l'histoire de la reconnaissance des risques de santé au travail
Paul-André ROSENTAL, *Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris*
- 12h00** ➤ Quelle information en situation d'incertitude ?
Jean-Noël JOUZEL, *Centre de Sociologie des Organisations, SciencesPo, CNRS*
- 12h30** ➤ Déjeuner libre
- 14h00** ➤ Informer les champions
Pr François GUILLON & Aïcha EL KHATIB, *Unité de Pathologies Professionnelles et Environnementales, CHU Avicenne*
- 14h30** ➤ Obligation de l'employeur et du médecin du travail en matière d'information
Eric CATTARUZZA, *Responsable pédagogique, Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile-de-France*
- 15h15** ➤ Les sources d'information des salariés sur les risques professionnels
Thomas COUTROT, *Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques, Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville*
- 15h45** ➤ Exemples pratiques : informer sur les risques cancérogènes en entreprise
Dr Bernadette CHAUDRON & Dr Françoise GUINEL-HEMART, *ACMS*, **Hervé CLERMONT & Dr Isabelle LANFRANCONI**, *Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile-de-France*
- 16h15** ➤ L'information sur les risques et sur les possibilités d'action individuelle en cas de restriction d'aptitude au poste de travail
Dr Catherine RISTERUCCI, *Médecin du travail*, **Pr François GUILLON**, *Unité de Pathologies Professionnelles et Environnementales, CHU Avicenne*
- 16h45** ➤ Discussion & Conclusion
- 17h00** ➤ FIN

Pourquoi et comment informer sur les risques professionnels ? - Jeudi 26 novembre 2009

MERCI DE RETOURNER CETTE INVITATION A

Céline DECAUDAIN, Unité de Pathologies Professionnelles et Environnementales, Hôpital Avicenne,
125 rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY cedex - ☎ 01 48 95 51 36 - ☎ 01 48 95 50 37 - ✉ uppe.avicenne@avc.aphp.fr

NOM & prénom :

Fonction :

Adresse (organisme, n° rue, code postal, ville) :

.....

.....

Téléphone : Télécopie :

Adresse électronique :

Participera avec déjeuner* à l'hôpital Avicenne = **8,53 €** Participera sans déjeuner** à l'hôpital Avicenne = **0 €**

* Joindre un chèque de 8,53 € à l'ordre de : TPG de l'AP-HP, (ATTENTION, non remboursable)

** Il est possible de déjeuner sur place à la cafétéria du CROUS ou au Restaurant Universitaire (achat du ticket sur place)

Ne participera pas

Pourquoi et comment informer sur les risques professionnels ? - Jeudi 26 novembre 2009

MERCI DE RETOURNER CETTE INVITATION A

Céline DECAUDAIN, Unité de Pathologies Professionnelles et Environnementales, Hôpital Avicenne
125 rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY cedex - ☎ 01 48 95 51 36 - ☎ 01 48 95 50 37 - ✉ uppe.avicenne@avc.aphp.fr

NOM & prénom :

Fonction :

Adresse (organisme, n° rue, code postal, ville) :

.....

.....

Téléphone : Télécopie :

Adresse électronique :

Participera avec déjeuner* à l'hôpital Avicenne = **8,53 €** Participera sans déjeuner** à l'hôpital Avicenne = **0 €**

* Joindre un chèque de 8,53 € à l'ordre de : TPG de l'AP-HP, (ATTENTION, non remboursable)

** Il est possible de déjeuner sur place à la cafétéria du CROUS ou au Restaurant Universitaire (achat du ticket sur place)

Ne participera pas

Pourquoi et comment informer sur les risques professionnels ? - Jeudi 26 novembre 2009

MERCI DE RETOURNER CETTE INVITATION A

Céline DECAUDAIN, Unité de Pathologies Professionnelles et Environnementales, Hôpital Avicenne
125 rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY cedex - ☎ 01 48 95 51 36 - ☎ 01 48 95 50 37 - ✉ uppe.avicenne@avc.aphp.fr

NOM & prénom :

Fonction :

Adresse (organisme, n° rue, code postal, ville) :

.....

.....

Téléphone : Télécopie :

Adresse électronique :

Participera avec déjeuner* à l'hôpital Avicenne = **8,53 €** Participera sans déjeuner** à l'hôpital Avicenne = **0 €**

* Joindre un chèque de 8,53 € à l'ordre de : TPG de l'AP-HP, (ATTENTION, non remboursable)

** Il est possible de déjeuner sur place à la cafétéria du CROUS ou au Restaurant Universitaire (achat du ticket sur place)

Ne participera pas

